

Serving a world in motion Au service d'un monde en mouvement **navcanada.ca**

RAPPORT DE GESTION SUR FORMULAIRE 51-102A1

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Le 24 octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Mise en garde concernant les informations prospectives	1
Activités de NAV CANADA	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs	2
Principales questions financières	4
Principales informations financières annuelles	6
Faits saillants financiers	8
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	10
Produits	10
Charges d'exploitation	12
Autres (produits) et charges	
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs	13
Mouvement net des comptes de report réglementaires	14
Autres éléments du résultat global	
GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL	16
Flux de trésorerie	17
Liquidités et stratégie de financement	17
Obligations contractuelles et engagements	
Gestion des risques financiers	
Cotes de crédit	
RÉSULTATS TRIMESTRIELS.	
Informations financières trimestrielles (non audité)	
Analyse des résultats trimestriels	
PERSPECTIVES FINANCIÈRES	
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie	
Transactions avec des parties liées	30
Méthodes comptables	31
Principales estimations comptables et jugements	31
CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES	27

(en millions de dollars)

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés au 31 août 2024 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2024 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2024 (les « états financiers de l'exercice 2024 ») ainsi que de notre notice annuelle 2024 datée du 24 octobre 2024 (la « notice annuelle de l'exercice 2024 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2024 et de l'exercice clos le 31 août 2023 (l'« exercice 2023 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2024, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »), au www.sedarplus.ca.

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA »), conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB »), et ils comprennent les comptes de NAV CANADA et de ses filiales. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire. Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société le 24 octobre 2024, avant d'être déposé.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, la rubrique « PERSPECTIVES FINANCIÈRES » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « se rapprocher », « prévoir » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « peut », « sera » « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés et les différences pourraient être marquées. Les risques et les incertitudes qui pèsent sur la Société comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace de telles attaques, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les interventions de l'État et les avis aux voyageurs et restrictions s'y rapportant, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet), les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des movens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2024.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 24 octobre 2024 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment à tout énoncé prospectif. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

(en millions de dollars)

Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada partout au pays. Le SNA a été acquis auprès du Gouvernement du Canada en 1996 pour un prix d'achat de 1,5 milliard de dollars. Nous fournissons des services aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

Notre activité principale consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

Notre mandat est présenté dans notre Objectif commun, soit Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : *façonner l'avenir des services de navigation aérienne*. Notre objectif commun s'appuie sur quatre piliers :

- La sécurité est au cœur de toutes nos activités Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.
- L'innovation est la clé Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.
- L'expertise est la pierre angulaire Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.
- Les partenariats sont essentiels Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

Stratégie financière et réglementation des tarifs

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « *Loi sur les SNA* »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouvrés au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant.

Lorsqu'elle établit les redevances d'usage, la Société surveille, entre autres choses, les éléments suivants et en tient compte :

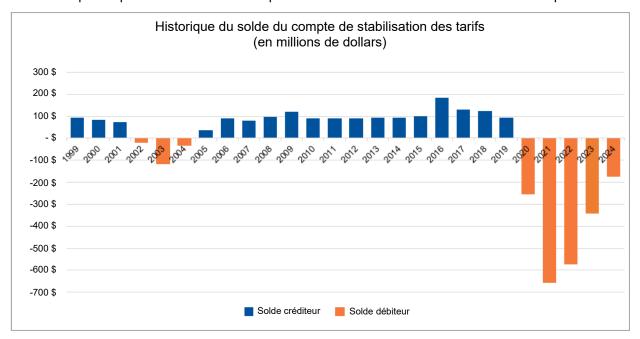
- a) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- b) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- c) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- d) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- e) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

(en millions de dollars)

Étant donné que les produits et les charges réels vont différer des prévisions, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à une méthode qui tient compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si les produits réels sont supérieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont inférieures aux prévisions, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels sont inférieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont supérieures aux prévisions, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde créditeur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage, tandis qu'un solde débiteur représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs à la clôture de chaque exercice.



Nos états financiers tiennent compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances.

Pour certaines transactions dont le moment de la comptabilisation aux fins de l'établissement des tarifs diffère du moment de la comptabilisation avant l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires »).

(en millions de dollars)

Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Du fait des variations saisonnières et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Principales questions financières¹

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société.

1. Circulation aérienne et redevances d'usage

Au cours de l'exercice 2024, les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont augmenté de 6,4 % en regard de l'exercice 2023. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 6,2 % au cours de l'exercice 2024. Les perspectives pour l'exercice 2025 reflètent une croissance de la circulation aérienne de 2,4 % d'un exercice à l'autre.

Après le 31 août 2024, la Société a annoncé une révision proposée de ses redevances d'usage prenant effet le 1^{er} janvier 2025, qui haussera ses redevances globales de 3,73 % en moyenne. Cette révision des tarifs permet de poursuivre l'investissement dans la sécurité et la prestation de services tout en soutenant le secteur en continuant de recouvrer le manque à gagner du compte de stabilisation des tarifs sur une période prolongée.

Cette proposition est assujettie à une période de consultation obligatoire de 60 jours en vertu de la *Loi sur les SNA*, qui expire à la fermeture des bureaux le 21 novembre 2024. Les commentaires reçus durant la période de consultation seront pris en compte par la direction et le conseil de NAV CANADA avant qu'une décision finale ne soit rendue à l'égard de la proposition.

2. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2024, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 175 \$. Au cours de l'exercice 2024, le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 167 \$ en raison d'écarts nets favorables de 65 \$ par rapport aux niveaux prévus et de l'ajustement approuvé initial de 102 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs en raison du recouvrement prévu pour l'exercice 2024. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

3. Dépréciation d'actifs

Au cours de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé une dépréciation d'actifs relative à la fin, en mars 2024, d'un contrat d'achat visant le remplacement de certains équipements de surveillance. Au 31 août 2024, une tranche de 35 \$ de l'incidence de la dépréciation de 39 \$ a été comptabilisée à titre de report réglementaire devant être recouvré au moyen des redevances d'usage au cours des quatre prochains exercices.

¹ Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

(en millions de dollars)

4. Conventions collectives

Environ 85 % de notre effectif est syndiqué aux termes de huit conventions collectives.

Au cours de l'exercice 2024, de nouvelles conventions collectives ont été ratifiées avec l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC ») (15 % de notre effectif syndiqué), pour la période de cinq ans se terminant le 30 avril 2028, et avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE »), (14 % de notre effectif syndiqué), pour la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2028. En outre, une décision arbitrale a été rendue concernant le système de classification dans la convention collective conclue avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») (12 % de notre effectif syndiqué). La décision arbitrale prend effet rétroactivement au 1^{er} novembre 2023 et prévoit une nouvelle grille salariale. La nouvelle grille salariale a été ratifiée par les membres en décembre 2023 et les salaires révisés sont en vigueur du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

À la date du présent rapport de gestion, la Société avait des conventions collectives échues avec quatre syndicats représentant 14 % de son effectif syndiqué [1 % avec l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC ») au 30 avril 2022; 6 % avec l'Association des spécialistes de la navigation aérienne du Canada (l'« ASNAC ») au 30 juin 2023; 7 % avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC »), au 31 décembre 2023; et 1 % avec l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF ») au 6 février 2024]. La Société négocie activement avec l'APFC, l'AFPC et l'ACAF à l'heure actuelle. Le 1er février 2024, l'ASNAC a déposé un avis de différend auprès du ministre du Travail en vertu de l'alinéa 71(1)b) de la partie I du Code canadien du travail, demandant une aide à la conciliation pour parvenir à un règlement. Les parties n'ont pas été en mesure de conclure un accord et la période de conciliation a pris fin de 12 avril 2024. Au 31 août 2024, l'ASNAC et NAV CANADA avaient toutes deux soumis des propositions ainsi que des réponses à celles-ci auprès du Conseil canadien des relations industrielles (le « CCRI »), aux fins du maintien des activités. La décision incombe désormais au CCRI.

5. Activités de financement

Au cours de l'exercice 2024, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série 2021-2 de 185 \$ à l'échéance, en plus du remboursement annuel sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2, ce qui a réduit le solde des obligations et des billets à payer de la Société à 2 155 \$.

(en millions de dollars)

Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations annuelles de la Société pour l'exercice 2024, l'exercice 2023 et l'exercice clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers de la Société.

Exercices clos les 31 août	2024	2023	2022
Produits	1 800 \$	1 778 \$	1 507 \$
Bénéfice net, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	167 \$	232 \$	82 \$
Bénéfice net (perte nette), après les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	- \$	- \$	- \$
Total des actifs	2 561 \$	2 625 \$	2 473 \$
Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	1 139 \$	1 213 \$	1 341 \$
Total des obligations et des billets à payer (compte tenu de la partie courante) ¹⁾	2 155 \$	2 354 \$	2 488 \$
Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	444 \$	361 \$	119 \$

¹⁾ Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie ».

Produits

Les produits de la Société pour l'exercice 2024 ont augmenté de 22 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2023. L'augmentation des produits reflète les hausses des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 6,4 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, contrebalancées en partie par la diminution moyenne des redevances d'usage de 5,57 % à compter du 1^{er} janvier 2024. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir la répartition de nos produits par catégories de redevances d'usage.

Les produits de la Société pour l'exercice 2023 ont augmenté de 271 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2022. L'augmentation des produits reflète la hausse des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, de 18,1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

(en millions de dollars)

Bénéfice net, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs

Au cours de l'exercice 2024, le bénéfice net de la Société, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, a diminué de 65 \$ par rapport à l'exercice 2023 du fait surtout de la hausse des charges d'exploitation et de la baisse des autres produits, ce qui a été contrebalancé en partie par la diminution des autres (produits) et charges et l'augmentation des produits tirés des redevances d'usage. Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – charges d'exploitation » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres (produits) et charges ».

Pour l'exercice 2023, le bénéfice net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs s'est chiffré à 232 \$, comparativement à 82 \$ pour l'exercice 2022. Les résultats favorables de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 s'expliquent essentiellement par la hausse des produits attribuable à l'augmentation des volumes de circulation aérienne et à la baisse des autres (produits) et charges, atténuée par les charges d'exploitation plus élevées.

Conformément à la stratégie financière de la Société et à l'emploi du mécanisme de stabilisation des tarifs, le bénéfice net, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, comptabilisé à l'état du résultat net pour l'exercice 2024, l'exercice 2023 et l'exercice 2022, a été de néant.

Total des actifs

Le total des actifs a diminué entre le 31 août 2023 et le 31 août 2024 en raison surtout de la baisse des placements à court terme et des créances à long terme, contrée en partie par la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Flux de trésorerie »).

Le total des actifs au 31 août 2023 a augmenté comparativement au 31 août 2022, du fait surtout de la hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme, contrebalancée en partie par la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon Holdings LLC (conjointement avec sa filiale entièrement détenue Aireon LLC, « Aireon ») au cours de l'exercice 2023.

Total des soldes débiteurs et créditeurs des comptes de report réglementaires

Les variations des soldes des comptes de report réglementaires de la Société sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers de l'exercice 2024. Les variations pour l'exercice à l'étude sont décrites aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Faits saillants financiers

Résultats d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Produits Charges d'exploitation	1 800 \$ 1 638 80	1 778 \$ 1 493 124	22 \$ 145
Autres (produits) et charges Charge d'impôt sur le résultat	60 1	124	(44) 1
Bénéfice net avant le mouvement net des comptes	<u> </u>		
de report réglementaires	81	161	(80)
Ajuștements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(65)	(103)	38
Ajustement approuvé initial ¹⁾	(102)	(129)	27
<u>-</u>	(167)	(232)	65
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires : Coûts des régimes de retraite des membres du personnel Autres avantages du personnel Placement sous forme d'actions privilégiées,	48 (2)	55 (12)	(7) 10
avant impôt	_	26	(26)
Dépréciation d'actifs	35 5	_	35 3
Autres _	<u>5</u> 86	<u>2</u> 71	15
M			
Mouvement net des comptes de report réglementaires ²⁾	(81)	(161)	80
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	- \$	- \$	

¹⁾ Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2024 qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un recouvrement prévu de 102 \$ (129 \$ pour l'exercice 2023), qui a été apporté au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

²⁾ Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires ».

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$) ¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	363 \$	485 \$	(122) \$
Investissement	(100)	(151)	` 51 [′]
Financement	(204)	(144)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation,			
d'investissement et de financement	59	190	(131)
Incidence du change sur la trésorerie et les			
équivalents de trésorerie	2	4	(2)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents			
de trésorerie	61	194	(133)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			
de la période	586	392	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		+	
de la période	647 \$	586 \$	61 \$
Flux de trésorerie disponibles (mesure			
non conforme aux PCGR) ²⁾			
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants ³⁾ :			
Exploitation	363 \$	485 \$	(122) \$
Dépenses d'investissement	(199)	(128)	(71)
Investissement dans les actifs réglementaires	(13)	(10)	(3)
Subventions publiques reçues	15	6	9
Paiement au titre des obligations locatives	(3)	(3)	_
Paiements d'impôt sur le placement sous forme	` '	. ,	
d'actions privilégiées	(1)		(1)
Flux de trésorerie disponibles	162 \$	350 \$	(188) \$

- Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL Flux de trésorerie » pour obtenir une analyse des variations des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (déduction faite des subventions publiques reçues), les investissements dans les actifs réglementaires, les placements dans Aireon LLC (« Aireon »), les placements sous forme de participations, les paiements sur le principal des obligations locatives et les paiements d'impôt. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société et elle fournit aux utilisateurs un indicateur stable de la capacité de la Société d'honorer ses dettes et de continuer à investir dans le SNA.
- 3) Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2024.

(en millions de dollars)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits

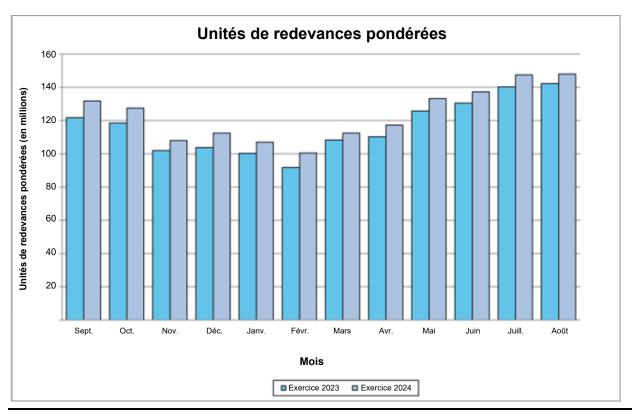
Le tableau ci-dessous présente un sommaire des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2024 et les notes afférentes aux états financiers de l'exercice 2024 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Redevances de survol Redevances d'aérogare	853 \$ 743	856 \$ 687	(3) \$ 56
Redevances d'utilisation des services de navigation de	52	60	(8)
l'Atlantique Nord et de communications internationales	112	120	(8)
Total des redevances d'usage	1 760	1 723	37
Autres produits ¹⁾	40	55	(15)
	1 800 \$	1 778 \$	22 \$

Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que les produits divers.

Circulation aérienne

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières », les volumes de circulation aérienne (calculés en unités de redevances pondérées) ont augmenté de 6,4 % par rapport à ceux de l'exercice 2023, comme le montre le tableau suivant. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 6,2 % au cours de l'exercice 2024.



(en millions de dollars)

Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment les épidémies et les pandémies, les taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien ou de la disposition des voyageurs à utiliser le transport aérien, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions du secteur de l'aviation en général, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, l'agitation géopolitique, les interventions gouvernementales, les restrictions de voyage et les fermetures de frontières appliquées au transport par voie aérienne, les changements climatiques et les facteurs environnementaux (y compris les systèmes météorologiques et autres phénomènes et éléments naturels sur lesquels les activités de l'homme ont un effet) et les tendances démographiques.

Redevances d'usage

Nos redevances d'usage sont tributaires de nos coûts, de nos obligations financières, des niveaux de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de comprimer considérablement les coûts sans compromettre nos services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous mettons l'accent sur la satisfaction efficace de nos obligations en matière de sécurité et de service tout en gérant l'incidence sur les redevances d'usage au moyen de la gestion des dépenses et de l'amélioration de la productivité.

Les redevances d'usage en vigueur le 31 août 2024 étaient en moyenne 23,3 % fois plus élevées que celles en vigueur après l'instauration complète des redevances en 1999. La variation cumulée des redevances d'usage depuis 1999 demeure inférieure de plus de 50 % à celle de l'indice des prix à la consommation. Après le 31 août 2024, la Société a annoncé une révision proposée de ses redevances d'usage prenant effet le 1^{er} janvier 2025, qui haussera ses redevances globales de 3,73 % en moyenne (il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »).

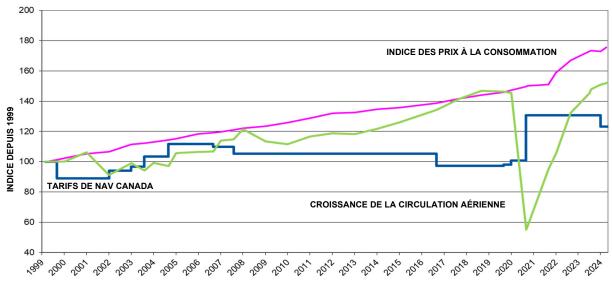
RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la tarification de nos redevances d'usage au fil du temps.

ÉVOLUTION DES TARIFS¹¹ DE NAV CANADA ET CROISSANCE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE²¹ PAR RAPPORT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION³¹



- 1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1er mars 1999.
- 2. Croissance de la circulation aérienne les valeurs de l'indice sur la circulation aérienne reposent sur le calcul des unités de redevances pondérées.
- 3. Indice des prix à la consommation source : Banque du Canada.

Charges d'exploitation

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Salaires et avantages du personnel	1 166 \$	1 037 \$	129 \$
Services techniques	192	164	28
Installations et entretien	62	64	(2)
Amortissements	143	144	(1)
Autres	75	84	<u>(9)</u>
	1 638 \$	1 493 \$	145 \$

Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 129 \$ pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, du fait surtout de la hausse de l'effectif visant à améliorer la prestation de services et à soutenir les initiatives stratégiques, de la hausse des salaires et d'un montant de 10 \$ se rapportant à la dépréciation d'actifs.

Pour l'exercice 2024, les charges liées aux services techniques ont augmenté de 28 \$ par rapport à celles de l'exercice 2023, en raison surtout de l'incidence nette de la dépréciation d'actifs de 18 \$.

Les autres charges d'exploitation pour l'exercice 2024 ont diminué de 9 \$ par rapport à celles de l'exercice 2023, en raison principalement de la reprise partielle au cours de l'exercice 2024 d'une provision pour contrats déficitaires de 13 \$ comptabilisée à l'exercice 2023, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux déplacements et par la dépréciation d'actifs de 2 \$.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Autres (produits) et charges

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Produits financiers	(39) \$	(28) \$	11 \$
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du			
personnel	36	40	4
Autres charges financières	83	119	36
Autres	-	(7)	(7)
	80 \$	124 \$	44 \$

Le total des produits financiers a augmenté de 11 \$ au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023, en raison surtout de l'augmentation des soldes de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêt s'appliquant aux soldes de trésorerie portant intérêt.

Les autres charges financières ont diminué de 36 \$ au cours de l'exercice 2024 en comparaison de celles de l'exercice 2023, en raison surtout de la baisse de 33 \$ de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour l'exercice 2023 et de la diminution des charges d'intérêts en raison du recul de la dette, ce qui a été contrebalancé en partie par la dépréciation d'actifs de 7 \$.

Les autres profits et pertes se sont chiffrés à néant pour l'exercice 2024, comparativement à une variation défavorable de 7 \$ pour l'exercice 2023, sous l'effet surtout des fluctuations du taux de change du dollar américain sur le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

Mouvements du compte de stabilisation des tarifs

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 7 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2024. Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(342) \$	(574) \$	232 \$
Écart par rapport aux niveaux prévus : Produits supérieurs aux prévisions	5	106	(101)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	23	13	10
Autres charges nettes inférieures (supérieures) aux prévisions Mouvement net des autres comptes de report	8	(38)	46
réglementaires	29	22	7
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	65	103	(38)
Ajustement approuvé initial	102	129	(27)
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la			
perte nette)	167	232	(65)
Solde débiteur à la clôture de la période	(175) \$	(342) \$	167 \$

NAV CANADA RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Le solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs a diminué de 167 \$ au cours de l'exercice 2024, ce qui s'explique avant tout par ce qui suit :

- l'ajustement prévu de 102 \$, qui correspond au bénéfice net annuel attendu aux termes du budget approuvé pour l'exercice 2024;
- le mouvement net des autres comptes de report réglementaires, qui a été supérieur de 29 \$ aux prévisions en raison essentiellement des ajustements réglementaires suivants :
 - o un montant de 35 \$ lié à la dépréciation d'actifs nette; partiellement compensé par :
 - un montant de 5 \$ du fait que le coût des prestations pour services rendus au cours de la période a été inférieur aux prévisions en raison la hausse du taux d'actualisation;
- le fait que les charges d'exploitation ont été inférieures aux prévisions, soit 23 \$ de moins, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - la baisse des salaires et avantages du personnel en raison de l'effectif moindre que prévu, la diminution des honoraires, la reprise partielle d'une provision pour contrats déficitaires, la baisse des coûts d'entretien des systèmes et le recul des coûts de déplacement et des autres coûts; facteurs partiellement compensés par :
 - o un montant de 32 \$ relatif à la dépréciation d'actifs nette;
- le fait que les autres charges nettes ont été inférieures aux prévisions, soit 8 \$ de moins, principalement en raison de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés sur le solde de trésorerie portant intérêt, contrebalancée en partie par la dépréciation d'actifs de 7 \$;
- le fait que les produits ont été supérieurs aux prévisions, soit 5 \$ de plus, en raison de la hausse des autres produits, contrebalancée en partie par la baisse des volumes de circulation aérienne (augmentation de 6,4 % comparativement à une augmentation prévue de 7,1 %).

Mouvement net des comptes de report réglementaires

Le mouvement net des comptes de report réglementaires représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Compte de stabilisation des tarifs ¹⁾ Autres comptes de report réglementaires	(167) \$	(232) \$	65 \$
Coûts des régimes de retraite des membres du personnel	48	55	(7)
Autres avantages du personnel	(2)	(12)	10
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	-	26	(26)
Dépréciation d'actifs	35	_	35
Autres	5	2	3
	(81) \$	(161)\$	80 \$

¹⁾ Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

NAV CANADA RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

La variation du mouvement net du compte de report réglementaire au titre des coûts des régimes de retraite des membres du personnel, qui sert à ajuster le total de la charge au titre des prestations de retraite de manière à refléter la somme en trésorerie des cotisations à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs, est attribuable en majeure partie aux variations relatives des taux d'actualisation utilisés aux fins de la comptabilisation et de la capitalisation sur la base de la continuité d'exploitation des régimes de retraite.

Les variations du mouvement net du compte de report au titre des autres avantages du personnel, qui se sont établies à 10 \$, sont en grande partie attribuables au paiement plus élevé effectué à l'exercice 2024 afin de financer le régime d'invalidité de longue durée et le déficit annuel au titre de ce régime pour l'exercice 2024.

La variation du mouvement net avant impôt de 26 \$ du compte de report au titre du placement sous forme d'actions privilégiées s'explique par la réduction de la juste valeur inscrite pour l'exercice 2023 et par l'incidence du change attribuable à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Le compte de report au titre de la dépréciation d'actifs, qui s'est établie à 35 \$ pour l'exercice 2024, a trait à l'incidence nette de la dépréciation d'actifs de 39 \$ comptabilisée initialement au deuxième trimestre, contrebalancée par le recouvrement de 4 \$ au cours de l'exercice.

Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global sont entièrement compensés par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture. Ceux-ci sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, tandis que les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
net:			
Réévaluation des régimes à prestations définies du			
personnel	74 \$	208 \$	(134) \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(74)	(208)	134
	-		
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement des pertes nettes sur les couvertures de			
flux de trésorerie	2	2	_
Variation de la juste valeur des couvertures de flux			
de trésorerie	-	(1)	1
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(2)	(1)	(1)
_	<u> </u>		
Total des autres éléments du résultat global	- \$	- \$	

(en millions de dollars)

Les profits nets de 74 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel comptabilisés pour l'exercice 2024 ont découlé principalement du fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 414 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 5,20 % au 31 août 2023 et des ajustements liés à l'expérience de 18 \$, facteurs contrebalancés en partie par des pertes actuarielles de 358 \$ attribuables principalement à une diminution de 30 points de base du taux d'actualisation, qui a été ramené à 4,90 % au 31 août 2024.

Pour l'exercice 2023, les profits nets de 208 \$ à la réévaluation découlaient surtout des gains actuariels de 263 \$ attribuables essentiellement à une augmentation de 40 points de base du taux d'actualisation, qui était de 5,20 % au 31 août 2023, ce qui a été contrebalancé en partie par les ajustements liés à l'expérience de 50 \$ et le fait que le rendement des actifs des régimes a été inférieur de 5 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation de 4,80 % au 31 août 2022.

GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance et financer les investissements nécessaires dans les activités. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2024, les liquidités dont nous disposions se composaient d'un montant de 647 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'un montant de 850 \$ disponible aux termes de nos facilités de crédit consenties à des fins générales. De plus, nous disposions de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 860 \$, dont une tranche de 23 \$ était inutilisée (se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement »).

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août	2024	2023	Variation (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	363 \$	485 \$	(122) \$
Investissement	(100)	(151)	51
Financement	(204)	(144)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents	59	190	(131)
de trésorerie	2	4	(2)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	61	194	(133)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	586	392	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	647 \$	586 \$	61 \$

La diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation au cours de l'exercice 2024 en regard de l'exercice 2023 s'explique principalement par la hausse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, laquelle est attribuable surtout aux charges liées à la rémunération accrues, y compris les paiements rétroactifs liés aux conventions collectives conclues au cours de l'exercice 2023.

La baisse des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023 découle des placements à court terme arrivés à échéance, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a investi 221 \$ dans des immobilisations et des actifs réglementaires liés à des accords d'infonuagique (sorties de trésorerie de 212 \$, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 5 \$), contre 143 \$ lors de l'exercice 2023 (sorties de trésorerie de 138 \$, exclusion faite des intérêts inscrits à l'actif de 2 \$). Des montants ont été investis en vue de soutenir les initiatives stratégiques clés, le réaménagement ou le remplacement d'installations, la modernisation ou le remplacement de matériel et l'amélioration des systèmes d'affaires.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice 2024 ont augmenté comparativement à celles de l'exercice 2023, par suite du remboursement des billets d'obligation générale de série 2021-2 de 185 \$ à leur échéance, comparativement au rachat partiel par la Société de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale au cours de l'exercice 2023.

(en millions de dollars)

Liquidités et stratégie de financement

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« AFC ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 milliards de dollars. L'AFC prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct, soit l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (l'« AFBOG »), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'AFC. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'AFC. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'AFBOG. Aux termes de l'AFBOG, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'AFC. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'AFC viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'AFC sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'AFC. L'AFBOG ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'AFC.

Aux termes de l'AFC, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'AFBOG. Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Suivant l'AFC, nous devons conserver un montant égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an.

Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'AFBOG. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an. Par ailleurs, suivant l'AFBOG, la Société est tenue de conserver des biens liquides d'une somme équivalant aux biens liquides en trésorerie minimaux et au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Leur montant doit correspondre au quart des charges d'entretien et d'exploitation de l'exercice précédent. Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de notre facilité de crédit consentie.

Au 31 août 2024, nous respections toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt.

RAPPORT DE GESTION

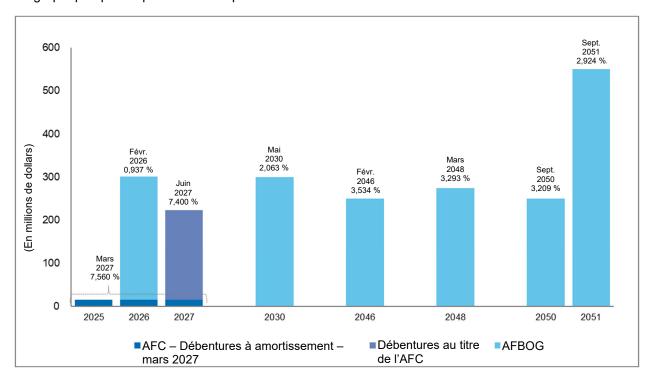
EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2024	31 août 2023
DETTE À LONG TERME		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'AFC	255 \$	270 \$
Aux termes de l'AFBOG	1 910	2 095
	2 165	2 365
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement		
différés	(10)	(11)
Total des obligations et des billets à payer	2 155	2 354
Moins la partie courante de la dette à long terme	(16)	(201)
Total de la dette à long terme	2 139 \$	2 153 \$
LIQUIDITÉS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	647 \$	586 \$
Placements à court terme	-	99
Fonds de réserve pour le service de la dette	81	77
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	850	849
Total des liquidités	1 578 \$	1 611 \$

Le graphique qui suit présente notre profil d'échéances de la dette au 31 août 2024.



NAV CANADA RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit étaient utilisées comme suit.

Au 31 août	2024
Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes	050 6
– tranche non utilisée ^{1), 2)}	850 \$
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ³⁾	(372)
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	478 \$
Facilités de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite :	
Facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite ⁴⁾	860 \$
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins des obligations au titre des régimes de	
retraite ⁴⁾	(837)
Facilités de lettre de crédit consenties inutilisées	23 \$

- La facilité de crédit de la Société consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2027 et le 26 mars 2029, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel canadien et le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average, ou le taux « CORRA »), ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit.
- ²⁾ Une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 \$.
- 3) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.
- 4) Les facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, de sorte qu'un montant de 450 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2024 et qu'un montant de 410 \$ viendra à échéance le 31 décembre 2025, à moins que ces facilités de crédit ne soient encore prorogées. Au 31 août 2024, une somme de 795 \$ (751 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 42 \$ (38 \$ au 31 août 2023) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024 (en millions de dollars)

Obligations contractuelles et engagements

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines composantes des exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2024 et pour les cinq prochains exercices et par la suite. Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités.

	Paiements restants – exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite
Dette à long terme (y compris la partie courante) ^{1), 2)}	2 165 \$	16 \$	301 \$	223 \$	- \$	- \$	1 625 \$
Paiements d'intérêts ²⁾	1 157	70	67	65	48	48	859
Engagements en capital ³⁾	253	136	60	33	10	9	5
Obligation locative	54	3	3	3	3	3	39
Prêt consenti à une partie liée ⁴⁾	15	15	_	_	_	_	_
Total des obligations contractuelles	3 644 \$	240 \$	431 \$	324 \$	61 \$	60 \$	2 528 \$

- Les paiements représentent un principal de 2 165 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux états financiers de l'exercice 2024.
- 3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 253 \$ au 31 août 2024 (151 \$ au 31 août 2023). Au cours de l'exercice 2024, la Société a franchi une étape importante en vue de la transition aux opérations basées sur la trajectoire en concluant un accord portant sur le développement de nouveaux systèmes de gestion de la circulation aérienne.
- La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'au 10 octobre 2028 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur du régime de retraite agréé à prestations définies capitalisé, le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime »).

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation du régime, conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Le montant des cotisations nécessaires au régime est déterminé selon l'évaluation actuarielle annuelle aux fins de capitalisation effectuée au 1^{er} janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. La dernière évaluation actuarielle du régime (aux fins de la capitalisation) a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2024 et a été déposée auprès du BSIF en mai 2024.

Déficit comptable du régime de retraite – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 519 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2024 (536 \$ au 31 août 2023). La diminution est attribuable principalement aux gains actuariels de 72 \$, lesquels ont été annulés en partie par l'excédent de 55 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels nets sont imputables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 414 \$ aux prévisions, selon le taux d'actualisation de 5,2 % au 31 août 2023, et aux ajustements liés à l'expérience de 6 \$, contrebalancés en partie par les pertes actuarielles de 348 \$ attribuables principalement à une diminution de 30 points de base du taux d'actualisation, qui a été ramené à 4,90 % au 31 août 2024.

Le taux d'actualisation fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs du régime de retraite. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 286 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 270 \$.

Charges de retraite – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite, déterminés selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, peuvent augmenter d'environ 21 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 21 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation.

Recouvrement réglementaire des coûts des régimes de retraite – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à recouvrer les cotisations au régime versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 \$ ont été comptabilisées afin de recouvrer une partie des cotisations au titre du déficit de solvabilité. Le solde restant de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage futures.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne le régime s'établit comme suit.

Exercices clos les 31 août	2024	2023
États consolidés du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période1)	113 \$	113 \$
Charges d'intérêts nettes ¹⁾	17	25
Moins : reports réglementaires	(48)	(55)
	82 \$	83 \$
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en		
trésorerie	85 \$	77 \$
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction		
de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants courus	(3)	6
	82 \$	83 \$

Pour l'exercice 2024, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne tient pas compte d'un montant de 3 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour l'exercice 2023) et les charges d'intérêts nettes ne tiennent pas compte d'un montant de 8 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (5 \$ pour l'exercice 2023).

Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) – La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral exige que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2024 présentaient un excédent de 1 325 \$ (1 049 \$ au 1er janvier 2023) en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un déficit de solvabilité réglementaire de 98 \$ (291 \$ au 1er janvier 2023).

Les cotisations aux régimes de retraite sont fondées sur l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2024, une fois le rapport sur l'évaluation déposé. La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2024, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 795 \$ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 44 \$ pour l'exercice à l'étude. Au 31 janvier 2024, les lettres de crédit en cours de 775 \$ représentaient 10,3 % des passifs au titre de la solvabilité (717 \$ et 10,1 % au 1^{er} janvier 2023). Ces lettres de crédit sont considérées comme un actif du régime lors de l'établissement du déficit de solvabilité réglementaire indiqué plus haut.

Risques associés aux régimes à prestations définies – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Se reporter à la note 14 g) afférente aux états financiers de l'exercice 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques.

(en millions de dollars)

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. Se reporter à la note 16 afférente aux états financiers de l'exercice 2024 pour obtenir de l'information sur nos instruments financiers, y compris sur l'exposition à chacun de ces risques et sur la façon dont nous les gérons, de même que sur nos analyses de sensibilité. Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Les risques suivants peuvent également avoir une incidence sur la trésorerie et les ressources en capital de la Société.

Volumes de circulation aérienne

Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant d'attaques terroristes (2001), de récessions (2009), d'épidémies et de pandémies (COVID-19 en 2020 et SRAS en 2004), de contraintes propres aux transporteurs aériens et au secteur, de l'évolution des activités des transporteurs aériens (fermeture de l'espace aérien aux aéronefs Boeing 737 MAX en 2019) et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci.

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance, des ralentissements ou de l'incertitude économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle (selon les volumes de circulation aérienne habituels), une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 18 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.
- Les changements apportés aux activités des transporteurs aériens et à leurs façons de faire, les conditions propres au secteur de l'aviation telles que les contraintes de coût, d'offre et de capacité, ainsi que la concurrence entre les transporteurs aériens, les restructurations et l'insolvabilité de transporteurs aériens sont autant de facteurs susceptibles d'influer sur les volumes de circulation aérienne.
- Les activités terroristes, les épidémies, les pandémies, la disposition des passagers à voyager, les restrictions sur le transport aérien imposées par l'État, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales ou les situations météorologiques pourraient également influer sur les volumes de circulation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures.

NAV CANADA RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction comme il est mentionné à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Liquidités et stratégie de financement ».

Couverture d'assurance

Notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation a été renouvelé le 15 novembre 2023. Cette police d'assurance fournit une vaste couverture quant à nos responsabilités envers des tiers en ce qui a trait au SNA. La Société est aussi couverte par d'autres types de polices d'assurance que la direction juge appropriées compte tenu de la nature de nos activités. Cette assurance n'entraîne pas de coûts considérables pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Procédures judiciaires

La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit et les perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société.

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 21 mars 2024, S&P a publié son avis de crédit confirmant la cote de « AA » quant aux titres de créance à long terme et aux titres de créance de premier rang garantis de la Société, ainsi que la cote de « AA- » pour les titres de créance de premier rang subordonnés, avec une perspective stable. La perspective stable reflète les prévisions de S&P selon lesquelles la croissance actuelle de la circulation aérienne soutiendra la progression des produits et permettra à NAV CANADA de maintenir une couverture du service de la dette solide et une charge de la dette inférieures à 10,0 fois le BAIIA au cours des deux prochains exercices.

Le 18 septembre 2024, S&P a confirmé les cotes de crédit de la Société, avec une perspective stable.

Le 29 août 2024, Moody's a publié la mise à jour de son avis de crédit confirmant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. La perspective stable reflète les prévisions de Moody's à l'effet que NAV CANADA maintiendra sa stratégie prudente, compte tenu de l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procèdera à l'augmentation des tarifs nécessaire dans le cas d'un ralentissement ou d'un recul de l'accroissement de la circulation et/ou dans le cas d'une augmentation de ses dépenses.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Informations financières trimestrielles (non audité)

		Trimestre	es clos les	
	T4 31 août 2024	T3 31 mai 2024	T2 29 février 2024	T1 30 novembre 2023
Produits	510 \$	433 \$	393 \$	464 \$
Charges d'exploitation	404	418	435	381
Autres (produits) et charges	20	19	24	17
	86	(4)	(66)	66
Charge d'impôt sur le résultat		1		
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	86	(5)	(66)	66
Mouvement net des comptes de report réglementaires Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs Autres ajustements aux comptes de report	(45)	(39)	(26)	(57)
réglementaires	6	12	56	12
	(39)	(27)	30	(45)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	47 \$	(32) \$	(36) \$	21 \$

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2023	T3 31 mai 2023	T2 28 février 2023	T1 30 novembre 2022
Produits	519 \$	436 \$	388 \$	435 \$
Charges d'exploitation	388	386	371	348
Autres (produits) et charges	54	24	20	26
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	77	26	(3)	61
Mouvement net des comptes de report réglementaires Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(72)	(48)	(34)	(78)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	54	9	1	7
	(18)	(39)	(33)	(71)
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	59 \$	(13) \$	(36) \$	(10) \$

(en millions de dollars)

Analyse des résultats trimestriels

Les variations trimestrielles des produits observées dans le passé découlaient essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été, tandis que les volumes de circulation aérienne les plus faibles sont habituellement enregistrés au cours du deuxième trimestre (de décembre à février).

Les produits tirés des redevances d'usage pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont diminué par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2023 en raison de la baisse des redevances d'usage.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice. L'augmentation des charges d'exploitation pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2023 est attribuable à la hausse des charges au titre des salaires et avantages du personnel, tel qu'il est mentionné à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION - Charges d'exploitation ».

Les autres (produits) et charges ont diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, principalement en raison de la réduction moindre de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon au cours de l'exercice 2023.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires liés au résultat net a diminué au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 en raison surtout de la baisse des ajustements réglementaires liés à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et du coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice. Les ajustements réglementaires liés à ces résultats ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des ajustements réglementaires liés aux paiements servant à financer le régime d'invalidité de longue durée et le déficit annuel au titre de ce régime.

(en millions de dollars)

PERSPECTIVES FINANCIÈRES²

Tout au long de l'exercice 2024, nous avons continué de mettre l'accent sur l'amélioration de la résilience de la Société et le renforcement de la sécurité et de la prestation de services, tout en faisant progresser des initiatives stratégiques clés à long terme. Notre budget pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2025 (l'« exercice 2025 ») tient compte des investissements accrus requis pour soutenir notre activité principale, de la poursuite des efforts visant les initiatives stratégiques et de la nécessité de rétablir la résilience financière de la Société par le recouvrement au titre du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation (\$)
Résultats d'exploitation (avant la stabilisation des tarifs)			(.,
Redevances d'usage	1 814	1 760	54
Autres produits	42	40	2
_	1 856 \$	1 800 \$	56 \$
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements			
réglementaires	1 835	1 633	202
Bénéfice net avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	21 \$	167 \$	(146)\$
Volumes de circulation aérienne (croissance d'un exercice à l'autre)	2,4 %	6,4 %	
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs	(154)\$	(175)\$	21 \$
Investissement en immobilisations et en actifs réglementaires ¹⁾	288 \$	197 \$	91 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	583 \$	647 \$	(64)\$

L'investissement en immobilisations et en actifs réglementaires est présenté déduction faite d'un montant de 26 \$ relatif au financement public dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (15 \$ pour l'exercice 2024).

Produits

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons présenté des produits tirés des redevances d'usage prévus de 1 752 \$ pour l'exercice 2024, ce qui représente une hausse de 5,8 % d'un exercice à l'autre. La hausse de 8 \$ est attribuable aux volumes moyens de circulation aérienne plus élevés que prévu.

Les produits tirés des redevances d'usage pour l'exercice 2025 devraient augmenter de 54 \$ par rapport à ceux de l'exercice 2024, ce qui reflète l'augmentation prévue de 2,4 % des volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ainsi qu'une augmentation moyenne des redevances d'usage de 3,73 % prenant effet le 1^{er} janvier 2025.

² Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

(en millions de dollars)

Charges d'exploitation et autres (produits) et charges

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, y compris les autres ajustements réglementaires, avant la stabilisation des tarifs de 1 649 \$ pour l'exercice 2024. La baisse de 16 \$ découle surtout de l'effectif et des niveaux d'activités moins élevés que prévu.

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires, avant la stabilisation des tarifs devraient augmenter de 202 \$ au cours de l'exercice 2025. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à la rémunération en raison de la hausse des salaires et de l'effectif ainsi qu'à l'augmentation des autres charges d'exploitation, à mesure que nous continuerons d'investir dans notre effectif en croissance afin de répondre aux exigences de prestation de services et de faire progresser les initiatives stratégiques.

Compte de stabilisation des tarifs

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons présenté un solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs prévu de 199 \$ au 31 août 2024. La diminution du solde débiteur réel s'explique essentiellement par l'écart favorable des produits tirés des redevances d'usage et des charges d'exploitation par rapport à nos prévisions.

Le budget de l'exercice 2025 prévoit une baisse de 21 \$ du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs, ce qui correspondra à un solde débiteur de 154 \$ au 31 août 2025. La baisse reflète le recouvrement du manque à gagner historique au titre du compte de stabilisation des tarifs de 57 \$, contrebalancé en partie par l'affectation de 36 \$ de l'excédent pour l'exercice 2024 au recouvrement d'une partie des coûts prévus de la Société pour l'exercice 2025. Le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs est pris en compte dans le processus d'établissement des tarifs (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs »).

Flux de trésorerie

Dans notre rapport de gestion du troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons présenté un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie prévu de 580 \$ au 31 août 2024. Le solde réel plus élevé s'explique en grande partie par la hausse des produits tirés des redevances d'usage et par la baisse des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs par rapport aux prévisions.

Le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société devrait reculer pour s'établir à 583 \$ au 31 août 2025. Des sorties nettes de trésorerie de 64 \$ sont attendues, ce qui reflète l'augmentation des dépenses d'investissement, contrebalancée en partie par les entrées de trésorerie accrues liées aux activités d'exploitation.

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des ratios financiers non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS de comptabilité. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels tirés des redevances d'usage refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, après application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Le tableau ci-dessous présente des informations sur le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie de la Société.

Périodes de douze mois closes les 31 août	2024	2023
Charges d'intérêts	83	\$ 86 \$
Bénéfice consolidé ¹⁾ avant les intérêts	83	\$ 86 \$
Dotation aux amortissements	143	\$ 144 \$
Bénéfice consolidé ¹⁾ avant les intérêts et l'amortissement	226	\$ 230 \$
Ratio de couverture par le bénéfice	1,00	1,00
Ratio de couverture par les flux de trésorerie	2,72	2,67

¹⁾ Le bénéfice consolidé est présenté après la stabilisation des tarifs.

Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées ainsi que le régime de retraite agréé destiné aux membres du personnel.

Il y a lieu de se reporter à la note 20 afférente à nos états financiers de l'exercice 2024 pour obtenir de plus amples renseignements sur ces transactions.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2024

(en millions de dollars)

Le tableau suivant présente les transactions que la Société a conclues avec des parties liées.

Exercices clos les 31 août	2024	2023
Rémunération des principaux dirigeants	12 \$	11 \$
Achat de services de données ¹⁾	59 \$	55 \$
Cotisations aux régimes de retraite ²⁾	82 \$	83 \$
Recouvrement de coûts au titre du régime de retraite	(18) \$	(11)\$

La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 420 \$ CA (312 \$ US).

Les soldes impayés se présentaient comme suit :

Aux 31 août	2024	2023
Montant à recevoir des régimes de retraite	3 \$	6 \$

La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'au 10 octobre 2028 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.

Méthodes comptables

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2024 pour une description des principales méthodes comptables de la Société. Les nouvelles normes, modifications ou interprétations adoptées par la Société en date du 1^{er} septembre 2023 sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers de l'exercice 2024.

Principales estimations comptables et jugements

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

Se reporter à la rubrique « GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DU CAPITAL – Obligations contractuelles et engagements – Régimes de retraite ».

(en millions de dollars)

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses sont décrites à la note 2 d) et à la note 14 afférentes aux états financiers de l'exercice 2024.

Bien que ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence significative sur les obligations au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, sur les salaires et avantages du personnel et les charges financières nettes à l'état du résultat net, et sur la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées, qui sont rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode de la juste valeur et les hypothèses sous-jacentes sont décrites aux notes 2 d), 12 et 16 afférentes aux états financiers de l'exercice 2024.

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, la Société a produit des attestations signées par le président et chef de la direction et le vice-président et chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2024.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux normes IFRS de comptabilité. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites intrinsèques, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

(en millions de dollars)

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2024.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société.